

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025/14**

Séance du Conseil Municipal du **22/03/2025**

Le Conseil Municipal de la commune de MERIAL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances le samedi 22/03/2025 à 10h00, sous la présidence de Monsieur MURATORIO Patrick, Maire

- Le quorum est atteint

Présents : MM. Patrick MURATORIO, Philippe DUPAYAGE, Serge NEGRE, Jacqueline HUC, Jean-Marc MURATORIO

Absents excusés : Mme Anne LE GUEN

Ayant donné procuration : Me Anne LE GUEN donne procuration à Serge NEGRE

Secrétaire de séance : Philippe DUPAYAGE

Monsieur le Maire indique que :

Conformément à l'instruction comptable M49,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

**APPROUVER** le Budget Primitif du Service de l'Eau Potable pour l'année 2025 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'Exploitation	33 400,00 €	33 400,00 €
Section d'Investissement	531 837,52 €	531 837,52 €
Total	565 237,52 €	565 237,52 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité le Budget Primitif du Service de l'Eau Potable pour l'année 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme :

Le Maire

Patrick MURATORIO  
Chevalier de la légion d'honneur

RECU A LA  
SOUS-PRÉFECTURE  
DE LIMOUX

09 AVR. 2025



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Département de l'Aude

Arrondissement de LIMOUX

**Objet :**  
Vote Budget  
SEA

Nombre de membres présents : 5

Procurations : 1

Nombre de conseillers en exercice : 6

Convocation du conseil municipal du 14/03/2025

Affichage convocation en date du : 14/03/2025

Vote :  
Pour : 6  
Contre : 0  
Abstention : 0

Date d'affichage du compte rendu :

Certifié exécutoire par réception à la sous-préfecture le :